

Un ministériel est-il prêt à prétendre que le gouvernement s'oppose à ce que les céréaliers continuent à profiter d'un tarif-marchandises statutaire et à être protégés contre des augmentations de tarif disproportionnées en regard du prix des céréales sur le marché international? Les ministériels prétendent-ils que cela ne devrait pas faire partie des objectifs du projet de loi?

**M. Flis:** Quel lien avec la recevabilité ou non de la motion? Venez-en au fait!

**M. Hnatyshyn:** Précisément. Il n'est pas surprenant que le secrétaire parlementaire se montre aussi chatouilleux. J'ai touché la corde sensible du porte-parole du gouvernement au sujet de ce projet de loi. Le secrétaire parlementaire est nerveux et contracté, sachant qu'il lui est pratiquement impossible de se lever pour nous donner la position du gouvernement à ce sujet. Si cette motion n'est pas pertinente, qu'il se lève et prétende qu'elle n'a rien à voir avec les fins du projet de loi. C'est justement de pertinence que je discute. Je prétends qu'il est maintenant temps pour nos vis-à-vis de dire aux habitants de l'Ouest et de tout le pays si oui ou non la motion n° 1 reflète bien l'objet de ce projet de loi. Je ne demande pas une longue déclaration, mais simplement que nos vis-à-vis nous disent, par exemple: «Non, monsieur le Président, au nom du gouvernement, je tiens à dire que nous ne croyons pas que les sociétés ferroviaires et le gouvernement fédéral aient toujours l'obligation d'offrir aux producteurs un tarif spécial pour le transport de leur grain». Si ce n'est pas la politique du gouvernement, qu'on le dise.

Le ministre des Transports arrive. Il est probablement le mieux en mesure de parler au nom du gouvernement sur cette question. S'il est d'avis que ce n'est pas un objectif de la mesure, qu'il le dise ouvertement à la population au cours du débat. Nous pourrions comprendre alors que la présidence puisse déclarer qu'il s'agit d'un aspect tout nouveau qui n'est pas recevable parce que ce n'est pas l'un des buts de la mesure. Nous ne nous ferons plus aucune illusion.

Le ministre des Transports est prêt à intervenir dans le débat de procédure. Il devrait dire si, de l'avis du gouvernement, il convient que le gouvernement du Canada verse chaque année une contribution financière au réseau de transport du grain de façon à l'indemniser équitablement pour le transport du grain. Est-ce l'un des buts de la mesure? Est-ce l'un des buts du gouvernement, dans le projet de loi, que les chemins de fer fournissent le matériel et une capacité d'entreposage suffisants pour transporter le grain de façon fiable et efficace? Je demande au ministre de déclarer s'il est conforme aux intentions du gouvernement que les avantages naturels des agriculteurs de l'Ouest soient consacrés et renforcés. Je ne donne là que des exemples de la manière toute simple dont nous pourrions régler la question. Je mets à vous soumettre cette proposition, monsieur le Président, toute la conviction dont je suis

capable. Mais je vois que quelqu'un d'autre vient de prendre le fauteuil. Il va probablement falloir que je répète mes arguments.

**Une voix:** Surtout pas.

**M. Hnatyshyn:** Ils semblaient avoir un effet tellement puissant et décisif sur celui qui occupait précédemment le fauteuil, le député de Bow River (M. Taylor). Je crois que j'arrivais à le convaincre. Il faisait signe de la tête qu'il approuvait tout ce que je disais.

Je fais simplement valoir que, jusqu'ici, on n'a entendu personne chez les ministériels affirmer qu'une partie on l'autre de la motion n° 1 n'est pas conforme à l'objectif du projet de loi. Nous pourrions montrer, au cours du débat régulier sur le fond, que le projet de loi n'atteint pas les fins décrites dans la motion n° 1.

**M. Flis:** Votre leader à la Chambre l'a jugé irrecevable.

**M. Hnatyshyn:** Mon leader à la Chambre est un éminent expert en procédure. S'il l'a jugé irrecevable, c'est qu'il aura été nommé président de la Chambre. Je ne pense pas que, pour l'instant, le premier ministre soit disposé à envisager cette nomination. Je n'ai pas d'autre commentaire à ce sujet.

**M. Huntington:** Peut-être que l'ancien ministre en aura.

**M. Hnatyshyn:** Je pense avoir présenté mon point de vue de façon convaincante, car je n'ai pas eu de contradiction sur les banquettes du gouvernement. Un autre point de la motion n° 1 est la disposition disant que les distortions économiques causées par le taux statutaire dans le secteur agricole seront atténuées pour les produits de l'élevage du bétail et les produits agricoles transformés; enfin, l'alinéa g) prévoit que les producteurs de grain recevront des garanties suffisantes concernant le fonctionnement du système et le service assuré.

Si, de l'avis des ministériels, les points dont j'ai parlé ne constituent pas un énoncé raisonnable et l'objet du projet de loi, ils peuvent se lever, tout de suite, et mettre fin, je suppose, à tout ce débat de procédure en disant: «Ce n'est pas ce que nous voulons». Toutefois, lorsqu'on part du principe qu'il n'y a pas eu de déclaration contraire de la part du porte-parole du gouvernement ou du ministre des Transports, cela semble établir la légitimité de la motion, car il ne reste ensuite qu'à étudier la question très précise de savoir si elle doit être jugée irrecevable parce que, en fait, elle constitue un préambule.

Je voudrais traiter de ce second point très brièvement. Faut-il considérer cet amendement comme un simple préambule ou comme une partie fondamentale du texte de loi qui, en fait, préciserait davantage les dispositions législatives? Autrefois, comme le disait mon collègue, je pouvais facturer \$75 l'heure pour ce genre de dissertation.

**M. Pepin:** Soixante-quinze cents.